



COMMUNE DE NEYRON  
PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 7 SEPTEMBRE 2022 A 19H30

Etaient présents : BRIERE Matthieu, DELACOURT Marc, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANCOIS Christine, GARCIA Nathalie, GAROUTTE Agnès, GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, HERVIS Jean-Pierre, JULLIEN Valérie, MENUET Brigitte, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphael, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie, VERDENET Clotilde

Pouvoirs : BOURGEOIS Rosaria donne pouvoir à GARCIA Nathalie, LARIVE Bruno donne pouvoir à FRANCOIS Christine, MARQUIS Gérard donne pouvoir à GRUFFAT Henri, TONDU Mathieu donne pouvoir à JULLIEN Valérie

Etaient absents : FLACEAU Chloé

Public : deux personnes présentes

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

GRUFFAT Henri est désigné secrétaire de séance.

Madame la Maire procède à l'appel des présents et constate que 18 conseillers sur 23 sont présents et que le quorum est atteint.

Madame la Maire indique par ailleurs que 4 pouvoirs sont en sa possession : celui de BOURGEOIS Rosaria / GARCIA Nathalie, LARIVE Bruno / FRANCOIS Christine, MARQUIS Gérard / GRUFFAT Henri, TONDU Mathieu / JULLIEN Valérie.

Mme la Maire déclare le conseil municipal ouvert (19h34).

Mme la Maire fait lecture de l'ordre du jour et commence par le premier point :

**1) Approbation du procès-verbal du 19 juillet 2022 :**

Madame la Maire demande s'il y a des remarques des conseillers à apporter sur ce procès-verbal.

- Question de Jean-Yves GIRARD : nous avons posé des questions sur le budget du mini camps, absence de réponse.

- Réponse de Madame la Maire : nous devons attendre les précisions apportées par la directrice du centre aéré.
- Réponse d'Elodie QUEIREL : présentation du budget mis à jour avec la participation de 17 enfants (1 en tranche 766 € à 1250 € et 16 en tranche + 1250 €), optimisation des transports aller/retour avec sorties ces mêmes jours des enfants du centre aéré, part communale de 297,60 €, restitution du camp le 23/09/22 (le bilan financier temporaire du mini camp été 2022 sera transmis aux élus).
- Réponse de Jean-Yves GIRARD : très bonne gestion, la part de la commune est faible.
- Question de Jean-Yves GIRARD : budget sécurisation RD1084 : ambiguïté de l'abri vélo.
- Réponse de Mme la Maire : l'abri vélo ne sera pas remis à la déchetterie.
- Réponse de Raymond PISTIL : le principe de l'abri vélo est validé, un devis a été demandé pour monter le dossier et lors de la réalisation de l'abri se reposera la question de cet abri : le garder sauf si cela n'est pas possible et dans ce cas il sera utilisé sur un nouvel emplacement.
- Réponse de Julien FAVREAU : le devis prévoit dépose et pose et son montant est plus faible compte tenu de la dalle déjà réalisée.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 19/07/2022 est adopté à 18 voix pour et 5 abstentions.

## **2) Décision modificative n°3**

Il s'agit d'une modification à l'initiative du trésorier général concernant l'amortissement.

La décision modificative n°3 est adoptée à 22 voix pour et 1 voix contre.

## **3) Approbation rapport annuel SEGAPAL 2021**

Madame la Maire procède à la présentation de la délibération.

Julien FAVREAU étant le représentant à l'assemblée spéciale précise que le budget a été voté par la SPL SEGAPAL avec le contexte particulier lié au Covid. Cet été, SEGAPAL a mis en place des navettes avec La Duchère et Vénissieux. Une réunion sur la réfection des berges du canal est prévue fin septembre / début octobre.

Madame la Maire rappelle les 4 services opérationnels de la SPL SEGAPAL.

- Question d'Henri GRUFFAT : absence de la problématique des berges du canal dans le rapport.
- Réponse de Julien FAVREAU : la SEGAPAL gère l'entretien des voies à Décines ce qui permet de remplir le planning des employés. Il y a eu une réunion le 13 juillet avec les élus, bureaux d'études, c'était houleux (le rapport SYMALIM sera transmis aux élus).
- Question d'Henri GRUFFAT : subvention NATURA 2000 suppression par la région qui aura des conséquences sur la gestion du Parc.
- Réponse de Julien FAVREAU : je répercuterai cette question lors de la prochaine réunion.

L'approbation du rapport annuel SEGAPAL 2021 est adoptée à l'unanimité.

## **4) Convention SDIS Ain mise à disposition bouteille oxygène médical**

Madame la Maire procède à la présentation de la délibération.

L'approbation de la Convention SDIS Ain mise à disposition bouteille oxygène médicinal est adoptée à l'unanimité.

#### **5) Adhésion au SMTAML – compétence intercommunale**

Madame la Maire procède à la présentation de la délibération.

- Remarque de Jean-Yves GIRARD : cela ne fonctionne pas avec le TER, c'est dommage.
- Remarque de Nathalie GARCIA : avec la carte OURA possibilité de prendre COLIBRI + TCL
- Remarque d'Henri GRUFFAT : il manque le déploiement des bus de la métropole vers la CCMP.
- Réponse de Nathalie GARCIA : volonté d'un trajet de 30 minutes entre un point de l'AIN vers un point du Rhône. C'est une amorce.

Les élus de la commune à la commission mobilité de la CCMP sont Elodie QUEIREL et Raymond PISTIL : réunion le 21/09, remontée informations hausse nombre bus et lien avec le TER.

- Remarque de Valérie JULLIEN : dans le cadre du CCAS, connaissance de situations pénalisées par le transport : des personnes refusent des postes car elles ne peuvent pas se déplacer et des aides à domicile ne peuvent pas venir à Neyron.

L'approbation de l'adhésion au SMTAML est adoptée à l'unanimité.

#### **6) Restitution aux communes compétence aménagements de sécurité sur RD en milieu urbain**

Madame la Maire procède à la présentation de la délibération et précise que cette compétence était gelée compte tenu de la volonté de la CCMP de reconsidérer l'ensemble de la voirie de toute la Côtière. Mais pour permettre aux communes ayant des projets de sécurisation de la route départementale assez urgents, celle-ci a délibéré pour remettre en service cette compétence.

- Question d'Henri GRUFFAT : demande éclaircissements au sujet du délai de la mise en œuvre de cette restitution.
- Madame le maire précise qu'une lettre d'intention de la mairie doit être envoyée en octobre à la CCMP avec le projet.
- Explications de Jean-Yves GIRARD : historique de cette restitution avec le rond-point bénéficiant à Beynost et Saint-Maurice de Beynost d'où la décision d'allouer 2 millions à ce projet. Le débat d'hier de la réunion publique étant centré sur la sécurisation de la zone école, donc cette délibération permettra de faire des travaux sur l'ensemble de la RD1084.
- Réponse de Madame la Maire : il y avait nécessité d'enrichir le projet par les riverains, l'école n'est pas seulement concernée.
- Remarque de Jean-Yves GIRARD : il y a aussi la nécessité de sécuriser la rue de Saint-Didier.
- Réponse de Madame la Maire : c'est prévu et une étude d'ingénierie est en cours sur la compétence voirie avec la CCMP, donc le devenir de cette délibération sera pris en compte dans le diagnostic en cours.
- Remarque d'Henri GRUFFAT : le second tableau de présentation de la ccmp n'est pas très clair.

L'approbation de la restitution aux communes de la compétence aménagements de sécurité sur RD en milieu urbain est adoptée à l'unanimité.

## **7) Fonctionnement du centre de loisirs communal 2023**

Madame la Maire procède à la présentation de la délibération.

- Question de Jean-Yves GIRARD : est-ce que ce sont les mêmes rémunérations ?
- Réponse d'Elodie QUEIREL : ce sont les mêmes que celles du périscolaire du mercredi avec en plus la prime de nuitée.

L'approbation du fonctionnement du centre de loisirs communal 2023 est adoptée à l'unanimité.

## **8) Nomination conseiller délégué**

Madame la Maire procède à la présentation de la délibération.

- Remarque de Jean-Yves GIRARD : regret que le poste d'adjoint de Gérard MARQUIS soit remplacé par trois conseillers délégués.
- Madame la maire précise que ce n'est pas un remplacement mais une organisation et répartition des tâches totalement différentes de celle du mandat précédent. Ce qui compte ce n'est pas le titre des adjoints ou conseillers délégués mais l'efficacité et l'organisation du travail sur le terrain.
- Remarque de Marc DELACOURT : Gérard MARQUIS s'occupait de tout, bravo. Aujourd'hui, nous recherchons un travail d'équipe et la complémentarité.
- Remarque de Raymond PISTIL : tenu à jour d'un tableau actions voirie, depuis 6 mois, une centaine d'actions. Beaucoup de choses ont été faites mais cela demande beaucoup de temps et d'énergie pour mettre en œuvre les actions.
- Remarque d'Henri GRUFFAT : j'ai entendu des bruits portés par Julien FAVREAU concernant Gérard MARQUIS qui ne faisait pas comme il faut pour la fibre.
- Réponse de Julien FAVREAU : je suis arrivé en 2015 et la fibre était prévu pour 2020.
- Remarque d'Henri GRUFFAT : vous avez dit des ragots sur Gérard MARQUIS.
- Réponse de Julien FAVREAU : c'est faux !
- Remarque d'Henri GRUFFAT : nomination d'une personne que nous n'avons jamais vu en commission voirie !
- Réponse de Madame la Maire : en effet, Monsieur HERVIS vient en renfort que depuis septembre, il a déjà travaillé en collaboration avec Monsieur PISTIL et avec les services techniques pour la voirie. Sa mission de réorganisation de l'équipe des agents montre déjà de nettes améliorations.

La nomination du conseiller délégué est adoptée à 18 voix pour et 5 voix contre.

## **9) Tarif 2022 TLPE**

Madame la Maire procède à la présentation de la délibération.

- Question d'Elodie QUEIREL : pourquoi on vote maintenant ?
- Réponse de Mme la Maire : cela fait suite à la demande d'une société qui voulait régler cette taxe.
- Question de Krassi NEDIALKOVA : que signifie RLP ?
- Réponse de Julien FAVREAU : règlement local de publicité
- Question d'Henri GRUFFAT : combien de temps doivent rester les panneaux liés à ce RLP ?
- Réponse de Julien FAVREAU : il est prévu de réaliser un point en cette fin d'année.

- Remarque de Madame la Maire : la CCMP va travailler sur le RLP sur le modèle de la réglementation de Neyron
- Remarque de Julien FAVREAU : le RLP encadre les panneaux publicitaires.
- Question d'Elodie QUEIREL : s'agit-il d'un forfait, au prorata ?
- Réponse de Nathalie GARCIA : paiement une fois dans l'année pour toute l'année.
- Question de Valérie JULLIEN : est-ce que nous sommes obligés de garder les panneaux immondes à l'entrée de Neyron ?
- Réponse de Julien FAVREAU : tout est indiqué dans le RPL.
- Question de Valérie JULLIEN : est-ce que le RPL est compréhensible ?
- Réponse de Julien FAVREAU : oui.
- Question d'Elodie QUEIREL : qu'en est-il des panneaux donnant la direction d'une zone artisanale ?
- Réponse de Madame la Maire : non, il s'agit de la signalétique qui est gérée par la CCMP.

L'approbation du tarif 2022 de la taxe locale sur la publicité extérieure est adoptée à l'unanimité.

### **10) Questions diverses**

1/ Question de Brigitte MENUT au sujet du coût de l'énergie : quelle augmentation ?

- Réponse de Mme la Maire : la consommation de gaz et d'électricité est en baisse liée au COVID et aux salles moins utilisées. Il est beaucoup plus difficile d'évaluer l'augmentation du coût des énergies étant donné que nous ne connaissons les tarifs appliqués aux collectivités qu'en novembre. Il n'y a pas de bouclier tarifaire comme pour les particuliers. La piscine LILO a fermé ce 5/09/22, des solutions pour sa réouverture sont à l'étude.
- Réponse de Raphaël PAYRE : le service technique fait le tour des bâtiments communaux pour diagnostiquer les thermostats qui seraient à changer pour maîtriser la consommation.
- Réponse de Mme la Maire : nous parlons de sobriété énergétique dans l'utilisation des salles et avons un projet de note de service pour baisser la température d'un ou deux degrés.
- Question d'Henri GRUFFAT : qu'en est-il de la rénovation énergétique des bâtiments ?
- Réponse de Mme la Maire : c'est une action très importante à moyen terme. Etude / diagnostic en cours : recherche de la baisse de la consommation et rénovation par séquences. Le budget ne nous permet pas de faire tous les bâtiments en même temps.
- Question de Brigitte MENUT : augmentation cantine ?
- Réponse de Mme la Maire : le prix de la cantine a été modifié l'année dernière par les quotients familiaux. Quant à l'augmentation de RPC : le repas était à 2.55 € HT par enfant, il passe à partir de septembre 2022 à 2.68 € HT et le repas était à 2.85 € HT par adulte, il passe à partir de septembre 2022 à 3.00 HT.

Départs Nathalie GARCIA et Véronique DUPLAN à 21h17.

2/ Question d'Henri GRUFFAT au sujet du glissement de terrain.

Réponse de Madame la maire ; Les travaux ont stabilisé le terrain mais la partie des habitations au-dessus bouge encore.

Explication par Julien FAVREAU de la note rédigée à ce sujet.

La remise en route du réseau d'eau va être effectuée en septembre. Attente de la seconde phase des travaux (démolition murs : maisons). Il n'a pas encore été établi de responsabilités donc incertitude sur le financement. Il y a un blocage concernant le financement des diagnostics complémentaires pour chaque maison.

- Question d'Henri GRUFFAT : quand le blocage va-t-il être levé ?
- Réponse de Julien FAVREAU : nous ne savons pas.

• Information de Julien FAVREAU : la batterie de Sermenaz est le seul site sur les douze dossiers de l'Ain à avoir été sélectionné par la Fondation du Patrimoine – Mission Bern pour la rénovation du bâtiment.

Prochain Conseil municipal le 13/10/2022.  
Séance levée à 21h54.

Fait à NEYRON le 08/09/2022

Le secrétaire, Henri GRUFFAT



La Maire, Christine FRANÇOIS.

